Cève
FRC
1309

AVIS AUX PARISIENS

ET

Appel de toutes convocations d'Etats-Généraux, où les Députés du troisième Ordre ne seroient pas supérieurs aux deux autres.

FRIVOLES Parisiens ! vous courez aux Spectacles, aux Cafés, aux Jeux, quand la Monarchie est en danger, quand vos ennemis travaillent à appesantir vos chaînes, à vous rendre esclaves : vous restez dans une stupide inaction, quand vous devriez songer à vous défendre ! C'est en vain que des Ecrivains, enflammés de l'amour de la Patrie, soutiennent votre liberté chancelante : vous ne secondez pas leurs généreux efforts ; vous demeurez dans une froide indifférence.

M+W2553

Voyez la Bretagne, la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné : le Peuple s'assemble, prend des délibérations pour secouer le joug qu'on voudroit lui imposer, pour conserver ses droits ; & vous qui devriez donner l'exemple aux Provinces, à peine vous entretenez-vous de la révolution qui se prépare ; vous en faites vos amusemens ; vos jours se consument dans une vie molle & efféminée. Laches ! sortez de cette honteuse apathie, de cette insensibilité, qui devient criminelle ; élevez-vous contre le Clergé, la Noblesse & la Magistrature, ligués ensemble ; ne souffrez pas qu'environ 600 mille hommes fassent la loi à 24 millions. Entendez-vous le Clergé réclamer ses immunités & ses franchises ? la Noblesse, ses privilèges ? la Magistrature, ses prérogatives ? comme s'il n'étoit pas honteux de parler de franchises, d'immunités, de priviléges, quand l'Etat a des besoins, quand la majeure partie de la Nation est dans la misère ! Rangez-vous autour du Roi ;

formez un mur de ſéparation ; maintenez ſon autorité & l'indépendance de ſa Couronne. Ecoutez-moi :

Les troubles qui nous agitent ont déjà déchiré le Royaume.

Liſez la fin du règne de Louis XIII & les dix premières années du règne de Louis XIV. Le dérangement des finances produiſit la même fermentation dans les Grands & dans les Tribunaux, & amena la guerre de la Fronde (1). Tout ſe reſſemble ; les hommes ſont toujours les mêmes. Gaſton, conduit par Puilaurens, jouoit le rôle de Philippe ; Condé, celui de Conti ; le Duc de Chabot tient lieu du Duc de Beaufort, Roi des Halles ; d'Arles, du Cardinal de Retz ; Duval d'Epreſmenil eſt le Brouſſel d'alors (2) ; & le petit le Coigneux eſt le digne deſcendant du Préſident le Coigneux, qui étoit

---

(1) Voyez les Mémoires de l'Avocat-Général Talon.

(2) Brouſſel demeuroit petite rue Saint-Landry, M. Duval d'Epreſmenil, petite rue Bertin-Poirée.

le plus hardi Frondeur de ſon temps (1).

Je ne puis m'arrêter ſur cette époque de notre Hiſtoire, ſans être frappé d'étonnement. Les Parlemens déclament contre *les acquits comptans*, ſe plaignent de l'adminiſtration déſaſtreuſe d'Emeri : leurs clameurs le font renvoyer, comme elles ont fait renvoyer M. de Calonne. Ce ſuccès les enhardit : ils s'oppoſent à la taxe *des aiſés*, comme ils ſe ſont oppoſés à *l'Impôt Territorial*. L'Hôtel-de-Ville eſt fermé : tous les payemens ſont arrêtés ; & peu s'en faut qu'ils ne le ſoient aujourd'hui. Les Magiſtrats s'aſſemblent continuellement ; les Princes & Pairs invités, tantôt s'y trouvent, tantôt ne s'y trouvent pas. La populace remplit le Palais ; ſa préſence encourage : on dicte des loix au Roi : on lui arrache une Déclaration contenant qu'il ne fera plus uſage de Lettres-de-Cachet : ce n'eſt pas

(1) Le Préſident le Coigneux fut mis à la Baſtille, & ſa Charge ſupprimée. Elle n'a jamais été rétablie.

assez. Le premier Ministre & le Garde-des-Sceaux déplaisent : l'un est obligé de fuir ; l'autre est remercié. La tête du Cardinal est mise à prix ; &, de nos jours, n'a-t-on pas voulu faire le procès à ceux qui ont occupé les mêmes places, malgré que le Souverain eût imposé silence ? Les esprits s'échauffent de plus en plus. Le Roi quitte Paris. Le Parlement établit des impôts, & lève des troupes. La guerre s'allume ; la bataille de Saint-Antoine se donne, le sang coule..... &, au milieu de ces horreurs, ce Sénat, si vanté, qui ne cesse de s'enorgueilir de son amour pour le Monarque, traite d'égal à égal avec lui, reçoit même l'Ambassadeur d'Espagne pour conclure la paix avec cette Puissance (1).

---

(1) J'ai été révolté en lisant dans le Réquisitoire de M. Séguier, du 24 Septembre, que Louis XIII, à l'article de la mort, rappela les Magistrats qu'il avoit disgraciés, & qu'à raison de cela on lui donna le surnom de Juste. Oui, Louis XIII rappela les Magistrats qu'il avoit exilés ; mais c'est parce qu'il leur pardonna. *Voyez*

Cependant les Peuples, épuisés, commencent à reconnoître combien le gouvernement d'un seul est préférable à une aristocratie de Magistrats : les Ministres, si abhorrés, reparoissent : on court au-devant d'eux : tout rentre dans le devoir ; & Louis XIV fait déchirer les registres qui renferment les preuves de nos funestes divisions.

Voilà, Parisiens, les événemens dont nous sommes menacés ; & vous ne chercheriez pas à les prévenir ? & vous ne vous joindriez pas à votre Roi pour le faire triompher de la confédération formée contre lui & contre vous ?

Amis, les Princes-du-Sang ne sont grands à mes yeux, qu'autant qu'ils sont les interprètes du Peuple ; qu'ils sou-

---

les Mémoires de Talon. Ils étoient donc coupables. C'est un Acte de clémence, & non pas de justice rigoureuse. Louis *XIII* pardonna, parce qu'en mourant il desiroit que l'être Suprême lui pardonnât aussi.

Louis *XIII* fut surnommé le Juste, parce qu'il étoit né sous le signe de la Balance.

tiennent l'Autorité Royale : leur éclat n'eſt emprunté que de ſes rayons.

Il en eſt de même de ceux qui ſont élevés en dignités : ils doivent être nos plus zélés défenſeurs, & non pas nos tyrans.

Ce ſeroit en vain, au ſurplus, qu'ils ſe flatteroient de nous aſſervir, de ſe ſouſtraire à la contribution des charges publiques. Deux ou trois cens mille ne ſubjugueront jamais vingt-quatre millions d'hommes. Uniſſons-nous de cœur & de ſentimens : puiſque le Clergé, la Nobleſſe & la Magiſtrature veulent faire corps à part, rompons toute communication avec eux. Citoyens, rappelez tous vos enfans qui ſont à leur ſervice! S'ils refuſent d'obéir, lancez la foudre de l'exhérédation ; déclarez-les traîtres à la Patrie (1) : c'eſt ici où vous devez mon-

(1) Pour l'accompliſſement de cette mâle réſolution, je voudrois que cet Écrit fût publié aux Prônes de toutes les Paroiſſes.

trer toute votre énergie. Les Magiſtrats qui s'étoient arrogé la vérification des loix, qui avoient eu l'audace de ſe prétendre vos Repréſentans, ont abdiqué leurs erreurs, ont reconnu leur défaut de pouvoir : gardez-vous de leur confier cette précieuſe fonction ; ils n'en ſeroient que plus arrogans ; ils le ſont déjà aſſez ; vous le ſavez, vous, malheureux plaideurs : comment vous accueillent-ils, quand vous êtes obligés de recourir à leur miniſtère ? comment la juſtice vous eſt-elle rendue ? N'avez-vous pas éprouvé cent fois, ce que peut l'influence de la protection ? &, ſi c'étoit contre un Grand, votre réclamation n'a-t-elle pas été étouffée ? La rigueur des loix eſt pour les Citoyens ; le Clergé, la Nobleſſe & la Magiſtrature ſe jouent de leur empire ; les Loix ſe taiſent pour eux : veillez vous-mêmes à leur établiſſement & à les faire exécuter ; que les Tribunaux ſoient dorénavant compoſés des deux tiers, au moins, de vos membres ; que ce ſoit vous qui

accordiez l'impôt, & non pas des Officiers héréditaires. Que les Offices de judicature ne donnent plus que la nobleſſe perſonnelle.

Mais le moment n'eſt pas encore arrivé, de vous propoſer toutes les autres réformes qui doivent opérer votre ſoulagement, & régénérer la Nation Françaiſe : vous devez à préſent vous occuper de vos Repréſentans aux Etats-Généraux.

Vous ne pouvez être repréſentés légalement aux Etats-Généraux, qu'autant que vos Députés ſeront en raiſon de votre population. Il ſeroit abſurde que le Clergé, la Nobleſſe & la Magiſtrature, qui ne font pas enſemble 600 mille hommes, euſſent autant de Députés que 24 millions : il ſeroit abſurde que ces trois Ordres, qui ne ſupportent pas un demi-quart des charges publiques, ſe trouvaſſent à égalité contre un Corps qui paye les ſept-huitièmes ; vos Repréſentans doivent être, au moins, ſept fois ſupérieurs en nombre aux Repréſentans

des deux autres Ordres. Insistez donc, pour obtenir cette proportion ; avertissez les Notables de votre classe, de faire connoître votre vœu ; de s'opposer à toute résolution qui pourroit être contraire ; d'en protester de nullité, & de déclarer que, si vos Députés n'ont pas la prépondérance, vous n'en enverrez point aux Etats-Généraux.

Pour moi, je me rends appelant, d'avance, de toute décision quelconque qui ne seroit pas conforme à ce principe immuable : *les Représentans doivent être en raison des Représentés.* Donc 24 millions doivent avoir plus de Députés que 600 mille. Je m'en rends appelant, parce qu'elle seroit souverainement injuste, &, par cela seul, frappée d'une illégalité radicale.

Français, ne vous laissez point éblouir par les Arrêts du Parlement. Ils sont en contradiction avec lui-même. Il veut que les prochains Etats-Généraux soient convoqués comme en 1614 ; parce que,

dit-il, ce ſont ceux qui lui paroiſſent les plus régulièrement convoqués. Peut-on en impoſer avec autant d'impudence ! J'ouvre ſes regiſtres ; & qu'eſt-ce que je vois ? Je vois qu'en 1615, *il proteſta* de nullité contre les Etats-Généraux de 1614; ſoutint leur illégalité ; parce qu'ils avoient été convoqués par lettre miniſtérielle.

Pourquoi donc le Parlement tient-il un autre langage ? Pourquoi veut-il qu'on prenne pour modèle ceux de 1614 ? Connoiſſez l'aſtuce : c'eſt qu'aux Etats-Généraux de 1614, tous les Députés étoient Nobles ou Magiſtrats ; c'eſt que toutes les Villes n'envoyèrent point de Députés ; c'eſt qu'en un mot, le troiſième Ordre étoit à la merci des deux autres. Quand je réfléchis, après cela, ſur le motif ſecret qui anime les Parlemens ; quand je conſidère qu'ils ne cherchent qu'à ſe rendre maîtres des Délibérations, à dominer dans l'Aſſemblée : certes, il m'eſt impoſſible de réſiſter à un mouvement d'indignation ; certes, je ne puis croire

613

que mon Roi ſoit aſſez peu jaloux de ſon autorité & des droits de ſon Peuple, pour ne pas réprimer des entrepriſes auſſi téméraires. Peuples, ſongez au fardeau que vous portez. Regardez, autour de vous, les Palais, les Châteaux conſtruits avec vos ſueurs & vos larmes : ces routes, que vous avez frayées, retentiſſent encore de vos gémiſſemens. Comparez votre ſituation avec la ſituation de ces Prélats, de ces Bénéficiers, de ces Grands, de ces Sénateurs. Que recevez-vous d'eux, pour tous les bienfaits dont vous les comblez, pour tous les reſpects que vous leur rendez ? le mépris. Ils vous appellent canailles ! Faites voir que la canaille eſt celle qui vit à vos dépens, & qui s'engraiſſe de vos travaux.

FIN.